



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 1^{er} mars 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : APPROBATION DE LA FEUILLE DE ROUTE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1^{er} mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 23 février 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques à BATTESTI Gilles
DE CASALTA Jean-Sébastien SALGE Hélène
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis
TIERI Paul à SAVELLI Pierre

ABSENTS : DE GENTILI Emmanuelle, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, PELLEGRINI Leslie, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 1^{er} mars 2021

OBJET : APPROBATION DE LA FEUILLE DE ROUTE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite se doter d'un projet de territoire décliné en feuilles de route ;

Vu la feuille de route « Aménagement du territoire » du Président ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

(A la majorité)

Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, de Casalta, Mme Salge

La feuille de route « Aménagement du territoire » ci-annexée ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.